

Samedi 9 janvier : Venez nombreux manifester contre la Coronafolie



Une nouvelle fois le mouvement Les Patriotes se rassemble place Pierre Laroque 75007, sous les fenêtres de M. Véran, autour de Florian Philippot. C'est la dixième fois depuis début octobre que nous appelons au rassemblement Avenue Ségur de la déprime...

Nous n'acceptons pas que les Français soient littéralement psychiatisés par l'oligarchie européiste et leurs affidés macronistes soutenus par tous les partis macron-compatibles. Un cocktail administré quotidiennement du soir au matin par les grands médias: psychose/paranoïa/schizophrénie. A partir du trauma primaire de mars 2020.



FACE À UNE CRISE HISTORIQUE, UNE RÉVOLUTION POLITIQUE

Les Patriotes demandent l'application urgente de mesures de salut public :

- Stop aux confinements. Réouverture de toutes les activités économiques et culturelles, retour de toutes nos libertés, fin du masque obligatoire.
- Vaccin Covid19 : liberté totale. Lutte contre les conflits d'intérêts et la corruption. Liberté de soigner.
- Solide service public de la Santé, fin de la logique de profit financier.
- Frexit rapide (sortie de l'UE et de l'euro) pour redonner à la France son indépendance et sa capacité d'agir face à la crise.
- Sortie de Schengen et rétablissement de nos frontières nationales. Arrêt de l'immigration massive.
- Nationalisation des banques, des assurances et des grandes entreprises stratégiques.
- Interdiction des délocalisations et des rachats par l'étranger de fleurons nationaux.
- Hausse sensible des salaires et des retraites.
- Plan de soutien aux artisans, commerçants, PME : baisse des taxes, liberté de création, patriotisme économique.
- Investissement massif dans l'industrie de défense nationale et doublement du budget militaire. Sortie de l'OTAN.
- Lutte contre les lobbies pharmaceutiques. Suspension de la participation française à l'OMS.
- Inéligibilité à vie pour tout élu condamné pour conflit d'intérêt ou corruption.
- Création du RIC (référendum d'initiative citoyenne) sur tout sujet. Référendums fréquents.



Florian PHILIPPOT,
Président Les Patriotes



Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Téléphone _____ Courriel _____

Adhésion: Jeune -25 ans (10€) Classique (20€) Soutien (60€) Prestige (100€) Club (300€)

Don: _____ €

BULLETIN D'ADHÉSION À RENVoyer AVEC SON CHÈQUE À L'ORDRE DE «MANDATAIRE FINANCIER DES PATRIOTES» AU
MANDATAIRE FINANCIER DES PATRIOTES * BP 70460 * TS 327 PARIS CEDEX 07

Les données collectées se sont uniquement pour le gestion de votre adhésion et pour vos opérations de communication des Patriotes, elle ne sont pas communiqué à des tiers. Vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site www.lespatriotes.fr ou par voie postale à l'adresse ci-dessus. Mandataire Financier des Patriotes, BP 70460, 75327 Paris Cedex 07 (M.F. 3178)

Evidemment la Covid existe mais sa gestion par le gouvernement est plus politique que sanitaire. Un effet d'aubaine pour l'exécutif qui met les Français en silos: 1 silo confinement/1 silo vaccin. Jamais le couple prévention/traitement n'aura été mis en avant et cela dure depuis bientôt un an! Et pendant ce temps-là une démocratie disparaît pour laisser place de plus en plus à un modèle à la Chinoise.

Florian Philippot n'a de cesse à longueur de plateau d'appeler le camp souverainiste au rassemblement sur la base d'une maison commune, une base programmatique partagée par tous ceux qui aiment authentiquement la France. Ses efforts commencent à porter leurs fruits puisqu'à l'occasion de notre rassemblement de samedi prochain le parti de M. Poisson sera officiellement représenté par M. Patrick Mignon, porte-parole du parti VIA ex Parti chrétien démocrate, M. Poisson ne pouvant être présent.

Florian Philippot a invité également L'UPR et DLF. Ces représentants auront- ils le même courage et la même lucidité que M. Poisson?
Qui viendra verra!

Direction de l'Ordre Public et de la Circulation

DEPOT d'une DECLARATION de MANIFESTATION

En application des articles L. 2111 et L. 2112 du Code de la Sécurité Interne, les cortèges, défilés, rassemblements de personnes et toute manifestation sur la voie publique sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable auprès du Préfet de Police.

En application de l'article 4124 du Code pénal, relatif à l'absence de manifestation, il est prévu de ce mode d'engagement et de 7 500 euros d'amende, le fait :

1° D'avoir organisé sur la voie publique une manifestation n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable dans les conditions fixées par la loi.

2° D'avoir organisé sur la voie publique une manifestation ayant été autorisée dans les conditions fixées par la loi.

3° D'avoir abstenu d'une déclaration soustraite au contrôle, de nature à tromper sur l'objet ou les conditions de la manifestation proposée.

Paris, le 21 décembre 2020

| |
|---|
| 1 - Date : Samedi 09 janvier 2021 |
| 2 - Noms, prénoms, domiciles et numéros de téléphone des organisateurs : M. Dominique BOURSE-PROVENCE 50 rue du Faubourg Poissonnière - 75010 Paris Tel : 06 20 30 17 44 Mail : d.bourse-provence@les-patriotes.fr |
| 3 - Heure de rassemblement : 15 heures 00 Lieu de rassemblement : Place Pierre Laroque |
| 4 - Itinéraire du cortège : Rassemblement statique sur trottoir |
| 5 - Heure de dispersion : 18 heures 00 Lieu de dispersion : Place Pierre Laroque |
| 6 - Mesures de sécurité sanitaire à mettre en œuvre dans le cadre des rassemblements statiques Le L'article 3 du décret du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dispose que les organisateurs des manifestations revendicatives doivent indiquer, dans leur déclaration, les mesures qu'ils mettent en œuvre afin de garantir le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, dites barrières. Dans ce cadre, le directeur général de l'agence régionale d'Île-de-France a précisé, dans un avis sanitaire sur les manifestations revendicatives, rendu le 9 novembre 2020, les principales mesures qu'il conviendrait d'appliquer aux rassemblements statiques : |

- Que les consignes de sécurité sanitaire soient rappelées tout au long de la manifestation :
 - Respect de la distance minimale d'un mètre entre chaque manifestant (sauf de 4m² par personne permet d'approcher aisément le surcoût nécessaire);
 - Port permanent et efficace du masque (répondant aux spécifications de l'ANOR 2);
 - Lavage régulier des mains à l'eau et au savon ou, à défaut, par une friction hydroalcoolique ;

A cette fin, les organisateurs devront tenir à disposition des manifestants du gel hydro-alcoolique ainsi que des masques à distribuer si nécessaire :

- Que l'organisateur rappelle en amont, et durant la manifestation par tout moyen adapté, que les personnes se sachant symptomatiques ou ayant eu des contacts avec une personne positive Covid-19 ou suspectée ne viennent pas à l'événement ;
- Que les participants soient encouragés en amont de l'événement à utiliser les applications pour smartphones d'aide au repérage des cas suspects pouvant permettre, en cas de présence d'une personne infectée, de réduire le risque de dissémination de nouveaux clusters.

En application de l'article 4124 du Code pénal, relatif à l'absence de manifestation, il est prévu de ce mode d'engagement et de 7 500 euros d'amende, le fait :

1° D'avoir organisé sur la voie publique une manifestation n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable dans les conditions fixées par la loi.

2° D'avoir organisé sur la voie publique une manifestation ayant été autorisée dans les conditions fixées par la loi.

3° D'avoir abstenu d'une déclaration soustraite au contrôle, de nature à tromper sur l'objet ou les conditions de la manifestation proposée.

Un cas de présent, sans autre restriction, leur a été remis.

VISA DE L'AUTORITE DE POLICE
Le Chef d'Agence de la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation

Le et Approuvé
Organisateur des Organisations

Venez nombreux nous aider par votre force à construire la digue nécessaire afin que la France ne sombre pas pendant la Coronafolie dans une dictature qui n'est plus sanitaire.

Dominique Bourse-Provence

RV Samedi 9 janvier, à 15 heures, place Pierre Laroque, Paris